

Mention complémentaire

Animation-gestion de projets dans le secteur sportif

1. Liste des documents pour le dossier d'inscription

<https://vinci-nantes.paysdelaloire.e-lyco.fr/mc-ag2s-animation-gestion-secteur-sportif/>

- Quelques explications concrètes
- Fiche de renseignement
- Planning
- Convention pour les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)
- Document ressource lieux de stage
- Présentation de la formation

2. Finalité professionnelle de la formation

L'objectif général est le développement de l'activité physique pour tous et plus particulièrement pour certaines populations ciblées : Les personnes sédentaires, Les femmes ; Les salariés ; Les personnes âgées à domicile et en établissements ; Les personnes placées sous main de justice ; Les personnes en situation de précarité sociale et/ou financière ; Les personnes en situation de déficience intellectuelle ; Les personnes vivant avec une pathologie chronique.

La mention complémentaire Animation Gestion de Projets dans le Secteur Sportif avec dominante Activités physiques pour Tous prépare à la conduite de projets sportifs, éducatifs, culturels ou sociaux. Ce diplôme de niveau IV permet de travailler dans les établissements d'activités physiques et sportives y compris les structures intégrant des activités de prévention pour la santé et les conduites à risques, les collectivités locales...Mais aussi d'intervenir dans le secteur périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

La MC AG2S permet d'obtenir par équivalence 2 des 4 unités du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BP JEPS) spécialité « éducateur sportif ».

3. Durée de la formation

La formation se déroule sur 33 semaines à partir de la mi-septembre jusqu'à la mi-juin.

4. Une organisation de la formation simplifiée

Cours les mardis et jeudis au lycée -> 14 heures par semaine répartis sur le mardi et le jeudi
Formation en structure -> 18h30 par semaine réparties sur le mercredi, vendredi et samedi

Cette organisation simplifiée permet d'élaborer et suivre des projets sportifs en structure qui auront été validés par l'équipe des professeurs et intervenants du lycée (EPS, Economie-gestion administration et commerce, Sciences et Techniques Médico-Sociales.

5. Temps en structure ou association

Stage filé -> 616 heures (33 semaines de 18h30)

Le temps en structure doit être réparti sur 5 demi-journées pour un total de 18h30 par semaine -> sur mercredi, vendredi, samedi

Une seule structure -> convention de 616 heures avec indemnisation dès la 309^{ème} heure
ou

une structure -> convention de 308 heures max

+ une autre structure -> convention de 308 heures max

Chaque première semaine des vacances de Toussaints, Hiver et Printemps sont incluses dans la formation (voir le planning des périodes de formation en milieu professionnel - PFMP)

6. La recherche des structures de formation

La recherche des lieux des stages est à la charge de l'étudiant dès qu'il a accepté sur Parcoursup la proposition de formation.

Au plus tard la mi-septembre la ou les conventions devront être signées. Notez qu'en l'absence de convention, les élèves devront être présents toute la semaine au lycée.